



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D'HAÏTI
Reconnue d'Utilité Publique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la proposition de loi votée par le Parlement fixant le salaire minimum à deux cents gourdes, l'Association des Industries d'Haïti invite tous les Haïtiens et les pouvoirs publics établis à mesurer les conséquences d'une telle loi si elle entre en vigueur. Elle estime indispensable de reconsidérer cette loi et de faire une nouvelle proposition qui recherche un équilibre entre la justice sociale, la croissance économique et la création d'emplois.

En ce sens, l'Association des Industries d'Haïti tient, pour l'information du public, à exposer les points suivants :

- 1) En dépit des efforts faits devant l'Exécutif, le Parlement, les médias, et malgré les communications faites aux instances concernées, nous devons assumer une part de responsabilité dans l'incompréhension des dirigeants qui ont décidé de poursuivre le vote de la loi telle quelle.
- 2) La promulgation de cette loi telle quelle, aura pour conséquence immédiate la perte d'au moins 50% des 25 000 emplois existant dans le secteur des exportations de produit d'assemblage, en particulier du textile. D'autres secteurs, industries ou services travaillant pour le marché local connaîtront aussi un impact négatif substantiel.
- 3) La promulgation de cette loi telle quelle signifie le rejet et la mort de HOPE II. Nous rappelons que cette Loi spéciale, avantageuse, et unique pour notre pays a pu être obtenue grâce aux efforts conjoints du gouvernement Préval/Alexis, du secteur Privé et des Amis d'Haïti du Congrès et de l'Exécutif des Etats-Unis d'Amérique. Nous rappelons aussi que HOPE II est au cœur du rapport Collier, promu par le Président Préval, la Communauté Internationale sous le leadership du Secrétaire Général des Nations-Unies Ban Ki-moon, le Président Clinton et, plus récemment, le Secrétaire d'Etat américain, Madame Hillary Clinton.
- 4) Le Premier Ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis, au cours de son récent voyage aux Etats-Unis du 13 au 18 Avril, faisait la promotion de HOPE II, non pas comme un aboutissement, mais comme une étape dans les efforts de développement économique d'Haïti. A cette occasion, elle évoquait l'ambition de créer 200 000 emplois dans le secteur Textile. Nous sommes convaincus que l'application de la loi sur le salaire minimum telle que conçue anéantira cette attente.

- 5) Aujourd'hui, des pays ayant un salaire minimum proche de celui d'Haïti sont confrontés à d'importantes pertes d'emplois (de 20 à 40%), en raison du ralentissement de l'économie mondiale. A titre d'exemple, avec une population de 14 millions d'habitants, le Cambodge :
- a. ayant un salaire minimum de U\$45 par mois équivalent à 75 gourdes par jour ;
 - b. ayant créé 400 000 emplois dans le secteur textile au cours des dix dernières années ;
 - c. a perdu au cours des derniers mois, pour les raisons précitées, plus de 80 000 emplois, sans avoir augmenté son salaire minimum.

Ce pays possède une force de travail bien entraînée, sous-employée, et prête à récupérer tous les emplois que perdraient d'autres pays n'ayant pas une politique de maintien de leur compétitivité.

- 6) L'Association des Industries d'Haïti confirme la position des hommes et femmes d'affaires que HOPE II, l'assemblage et l'industrie textile ne représentent pas une solution économique unique au développement de notre pays. Ils constituent plutôt un catalyseur, une étape, précédant d'autres efforts essentiels au développement des secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie, du tourisme, de la construction, de l'industrie locale et des services.
- 7) L'Association des Industries d'Haïti appuie la nécessité d'un ajustement de salaire approprié et progressif, permettant d'une part, l'amélioration des conditions de vie de tous les travailleurs et de leur pouvoir d'achat, et d'autre part, facilitant également la croissance économique ainsi que la création d'emplois. Ceci devra se faire dans un cadre où les services de santé, d'éducation, de transport, d'énergie, etc., sont fournis de manière équitable à toute la population.
- 8) Nous profitons de l'occasion pour nous adresser publiquement aux travailleurs pour leur dire que nous partageons la même angoisse qu'eux, car l'application des 200 gourdes, **aujourd'hui, et dans la conjoncture économique mondiale actuelle**, provoquera la fermeture de beaucoup d'entreprises, et que ses effets « domino » augmenteront le chômage et le coût de la vie. Nous les appelons à comprendre ce qui se passe et à aider à trouver le compromis qui permettra de poursuivre les efforts de développement de notre pays et l'amélioration progressive de leurs conditions de vie.

Fort de tout cela, nous nous engageons, avec d'autres acteurs concernés, à rencontrer de nouveau l'Exécutif et les membres du Parlement, afin que tout soit mis en œuvre pour faire comprendre les conséquences du maintien de la proposition de loi telle quelle, et combien elle engage la responsabilité de ceux qui sont en train de la promouvoir sans en mesurer les conséquences.

Port-au-Prince, le 13 mai 2009